

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication : **2 581 936**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : **85 01388**

51 Int Cl⁴ : B 60 D 1/06; B 62 D 53/04.

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 31 janvier 1985.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 47 du 21 novembre 1986.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

71 Demandeur(s) : *DURAND Gérard.* — FR.

72 Inventeur(s) : Gérard Durand.

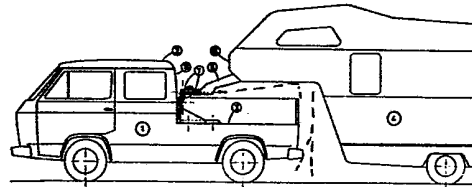
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : Cabinet Sauvage.

54 Dispositif d'attelage d'un semi-remorque à un moyen tracteur tel qu'un pick-up.

57 Ce dispositif, applicable favorablement à un semi-remorque d'un poids total égal ou inférieur à 3 500 kg, comprend essentiellement une pièce d'attelage 5 développée en longueur, fixée sur le front avant 6 du semi-remorque 4.

Cette pièce d'attelage est reliée en 7 au tracteur pick-up 1 par des éléments normalisés. La présence de la pièce d'attelage 5 de forme allongée permet de réserver entre le front arrière de la cabine 8 et le front avant 6 du semi-remorque 4 un espace libre autorisant les variations angulaires requises entre l'axe du semi-remorque et celui du tracteur.



FR 2 581 936 - A1

D

Dispositif d'attelage d'une semi-remorque à un moyen tracteur tel qu'un pick-up.

La présente invention concerne les dispositifs d'attelage assurant la liaison entre un tracteur et une semi-remorque. Le dispositif d'attelage selon l'invention est applicable à une semi-remorque pouvant être quelconque mais très favorablement à une caravane de poids total égal ou inférieur à
5 3.500 kgs.

L'utilisation d'une caravane constituée par une semi-remorque présente plusieurs avantages précis relativement à celle d'une remorque attelée derrière le véhicule tracteur, solution
10 possible lorsque ce dernier est du genre dit pick-up (plateau-cabine léger). On augmente ainsi l'adhérence et la maniabilité de ce tracteur ainsi que la longueur utile de la caravane, pour une longueur d'ensemble (caravane plus tracteur) inchangée.

Toutefois pour pouvoir bénéficier de ces avantages il est
15 nécessaire de prévoir une disposition et des moyens simples caractéristiques qui font l'objet de la présente invention.

En effet, une semi-remorque classique avec point d'accrochage situé sous l'avant de la caisse, ou directement sur le front avant, ne permet pas de placer comme il conviendrait les moyens
20 récepteurs d'attelage disposés sur le tracteur pick-up quand le plateau de celui-ci est trop court (cas par exemple d'un pick-up double cabine), en raison de l'espace libre nécessaire entre le front arrière de la cabine de ce dernier et le front avant de la semi-remorque, cet espace devant être réservé pour
25 les variations angulaires résultant des mouvements relatifs entre tracteur et semi-remorque, aussi bien lors de courbes prononcées de la route qu'au cours de manoeuvres.

On décrira ci-après en se référant au dessin annexé à titre indicatif un exemple de réalisation du dispositif conforme à

l'invention permettant d'obtenir les résultats avantageux qui lui sont propres:

La figure 1 représente schématiquement une vue en élévation de l'attelage assurant la liaison entre un pick-up et une semi remorque telle qu'une caravane d'un poids total égal ou inférieur à 3.500 Kgs.

La figure 2 est une vue en plan de l'ensemble de la figure 1.

Sur ces figures, la référence 1 désigne le pick-up, la référence 2 la cabine et la référence 3 le plateau. La référence 4 désigne la semi-remorque constituée dans le présent exemple par une caravane. La pièce d'attelage 5 fixée à la base du front avant 6 de la semi-remorque 4, et développée en longueur est constituée par une pièce métallique (timon) équipé d'une pièce d'attelage normalisée pour remorques.

A son extrémité opposée au front avant de la semi-remorque, la pièce d'attelage 5 (timon) est pourvue de moyens d'accrochage sur des éléments fixés en 7 sur le plateau 3 du pick-up immédiatement derrière la cabine 2, constitués par exemple par une sphère d'attelage normalisée 50 fixée sur un bâti, lui-même fixé sur le plateau de pick-up à l'avant de celui-ci.

La longueur de la pièce d'attelage 5 permet de laisser entre le front avant 6 de la semi-remorque 4 et le front arrière 8 de la cabine 2 un espace libre suffisant pour autoriser les mouvements de pivotement relatifs entre le pick-up 1 et la semi-remorque 4. Durant ces mouvements la pièce 5 passe librement au-dessus du plateau 3. Ainsi, même avec une cabine longue telle qu'une "double cabine" le point d'accrochage 7 est situé à l'intérieur de l'empâtement du tracteur et nettement en avant de l'essieu arrière de ce dernier, condition très favorable assurant à la fois une amélioration de l'adhérence et de la maniabilité.

Il importe tout particulièrement de rappeler l'avantage
d'utilisation d'ordre pratique de pouvoir grâce à cette
disposition, placer le point d'attelage entre tracteur et
semi-remorque immédiatement derrière le front arri-re de
5 la cabine et permettant d'adapter le dispositif à un
pick-up pourvu d'une cabine longue, telle qu'une double
cabine, et par conséquent de pouvoir transporter aisément
quatre ou cinq personnes par exemple, sans devoir recourir
à une voiture supplémentaire. On sait en effet que sauf
10 exception aux U.S.A. notamment, il est interdit de transporter
des voyageurs dans une semi-remorque.

REVENDICATIONS

Dispositif d'attelage d'une semi-remorque, telle que d'un poids total égal ou inférieur à 3500 Kgs , à un moyen tracteur tel qu'un pick-up, caractérisé en ce que la partie inférieure du front avant de la semi-remorque est

5 pourvue d'une pièce d'attelage développée en longueur et comprenant à son extrémité opposée à celle du dit front avant des moyens d'accrochage normalisés aux éléments correspondants normalisés également disposés sur le moyen tracteur en un point pouvant alors être situé vers l'extré-

10 mité avant du plateau du dit moyen tracteur, tout en autorisant les variations angulaires requises entre l'axe de la semi-remorque et celui du dit moyen tracteur qui déterminent le mouvement de la dite pièce d'attelage au-dessus du dit plateau.

